



Service Financier  
JN.V/SM/CD  
DC-2026-008

## DÉCISION DU MAIRE

**Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026-008**

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 22-51 du 19 juillet 2022 concernant les délégations consenties à Monsieur le Maire et notamment son alinéa 26° « de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales ou tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions fixées par le conseil municipal » ;

Considérant la nécessité de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux de mise aux normes, de sécurisation et de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville et de la salle des fêtes de la commune de Marly.

### DECIDE

**Article 1 :** de demander une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2026 à hauteur de 80 % pour les travaux de mise aux normes, de sécurisation et de rénovation énergétique de l'hôtel de ville et de la salle des fêtes de la commune de Marly, soit un montant de 428 872.46 €.

**Article 2 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au comptable de la collectivité.

**Article 3 :** La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 26 janvier 2026.

Le Maire  
Jean-Noël VERFAILLIE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Prefecture le 29/01/2026

Et de sa publication le 29/01/2026

